

Lundi, le 13 mai 2024

2024-05-13

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance d'ajournement ce lundi, treize mai deux mille vingt-quatre (13-05-2024) à dix-neuf heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont  
Siège N° 2 = Richard Viau  
Siège N° 3 = Fanny Gauthier Patoine (absente)  
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin  
Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien (absente)  
Siège N° 6 = Francis Picard

### **ORDRE DU JOUR**

- 1° Entente pour déneigement du Rang 6 à Ham-Nord ;
- 2° TECQ : Ponceaux rang 2 / Membrane ;

#### **ENTENTE POUR DÉNEIGEMENT DU RANG 6 À HAM-NORD**

CONSIDÉRANT QUE l'entente était d'une durée de trois (3) ans soit : pour la saison 2017-2018 ; pour la saison 2018-2019 et 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été reconduite automatiquement par période d'un an pour les saisons 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour la fourniture de service relative à l'entretien d'hiver du Rang 6 s'est terminée en date du 19 avril 2024 ;

202405-160

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien met fin à l'entente pour la fourniture de service relative à l'entretien d'hiver du Rang 6 datée du 19 avril 2017.

Adoptée

#### **SOUMISSIONS POUR PONCEAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour des ponceaux ;

202405-161

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission d'Armtéc au montant de 29 681.13 \$ plus taxes.

Adoptée

**SOUMISSIONS POUR MEMBRANE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une seule (1) soumission pour de la membrane ;

202405-162

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission de Terraquavie au montant de 12 006.82 \$ plus taxes.

Adoptée

**TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ**

202405-163

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les membres du conseil mandatent le responsable en voirie, Dany Guillemette pour exécuter ou faire exécuter les travaux tel que décrit dans la programmation approuvée dans le cadre du Programme TECQ.

QUE le coût global des travaux à exécuter ou faire exécuter en 2024 est de 417 645 \$, soit 285 395 \$ de la TECQ et 132 250 \$ de la contribution municipale.

Adoptée

@

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

202405-164

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit close à 20 h 15.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et greffière-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*

